

Samio, l'alternative à l'IPPJ

Des éducateurs suivent le jeune au plus près

● **Lorsqu'un mineur commet une infraction sérieuse (vols multiples...), la sanction n'est (plus) l'enfermement automatique en IPPJ. Si le juge le décide, il peut faire l'objet d'un suivi spécifique confié au SAMIO (section d'Accompagnement, de Mobilisation Intensifs et d'Observation). Pour notre province, ce service est situé à Marche. Et ces mesures semblent fonctionner. En 2012, un taux de 60 % de non-récidive a été observé.**

Lorsqu'un mineur commet une infraction, le juge de la jeunesse peut décider un enfermement en IPPJ. Depuis la fin 2011, toutefois, une alternative existe. Le juge peut en effet choisir de le maintenir dans son milieu de vie en demandant au SAMIO (section d'Accompagnement, de Mobilisation Intensifs et d'Observation) un suivi spécifique.

UNE MESURE TRÈS CONTRAIGNANTE

Ce maintien dans le milieu de vie s'accompagne d'un suivi très intensif d'une équipe éducative. « L'éducateur qui s'occupe du jeune peut le contacter jusqu'à plusieurs fois par jour si cela s'avère nécessaire. Cette mesure est très contraignante pour le jeune », précise Christel Wilputte, le coordinateur du SAMIO Namur-Liège-Luxem-

bourg.

Le mandat donné par le juge au SAMIO peut prendre deux formes différentes.

« Lorsque le jugement n'est pas encore prononcé, le magistrat peut prendre une mesure d'observation et de mobilisation intensive. Cela pour une durée de trois mois renouvelée une fois. Ce mandat nous charge d'analyser la situation, la dynamique familiale, les faits commis. Nous devons aussi voir quelles sont les ressources qui existent chez le jeune (la famille, les amis...). On doit aussi déterminer la manière dont ces ressources vont pouvoir permettre au jeune de se remettre sur les rails. Nous veillons également à responsabiliser le jeune par rapport aux faits commis. »

Le second type de mandat est confié au SAMIO lorsque le juge rend son jugement. Dans ce cas, le magistrat demande un accompagnement éducatif intensif du jeune. « Ce dernier aura une durée d'un an. Le travail parfois engagé lors d'une mesure provisoire va être mené plus en profondeur. Il arrive très souvent que notre intervention soit terminée bien avant le délai fixé », constate Christel Wilputte. Dans notre province, la coordination se fait au départ de Marche. Le SAMIO qui y est installé est actif dans le Luxembourg, bien sûr, mais également dans les provinces de Liège et de Namur.

Si la coordination se fait au départ de locaux situés à Marche, les éducateurs qui travaillent pour le SAMIO sont quant à eux dispersés sur l'ensemble du territoire. « Cela leur permet d'être au plus près de la réalité du jeune et de sa famille. »

ÉDUCATEURS DISPONIBLES ET MOTIVÉS

Dans la province, ils sont au nombre de deux. Au total, ils sont douze (deux pour la région de Namur et huit pour la région de Liège). « Mais en fonction des demandes, les éducateurs des autres régions peuvent être amenés à travailler sur la province de Luxembourg. Afin d'être le plus efficace possible, chaque jeune et sa famille sont systématiquement suivis par deux éducateurs », précise encore le coordinateur.

Le SAMIO peut compter sur une équipe d'éducateurs « très motivés et très disponibles. Nous sommes accessibles 7 jours/7 entre 7 et 22 heures et beaucoup d'éducateurs répondent la nuit », commente Christel Wilputte.

La majorité des infractions commises par les jeunes suivis par le SAMIO concerne des faits de vols, de stupéfiants, de coups et blessures... « Nous n'observons pas le phénomène de bandes dans la province et la moyenne des jeunes suivis est de 16 ans et un mois, » conclut le coordinateur. ■

N.HN

LES CHIFFRES

60 % de non-récidive enregistrés

★ **60**

> Les premières analyses portant

sur le travail mené par le SAMIO sont plutôt encourageantes. Sur l'ensemble des dossiers traités par le service marchois, on observe 60 % de non-récidive lors du suivi réalisé.

★ **32**

> Le SAMIO installé à Marche a une capacité de prise en charge de 32 jeunes. À cela s'ajoutent quatre places réservées pour les urgences. 20 % de ces prises en charge sont réalisées dans la province de Luxembourg. ■

CONSTAT

Décrochage scolaire : « Il manque de structures »

Sur le terrain, le SAMIO est amené à collaborer avec une série de services tels que le CPAS, l'école...

Toutes les associations qui, d'une manière ou d'une autre, sont liées au quotidien du jeune.

Dans ce contexte, ils tra-

vailent également avec les services qui travaillent plus spécifiquement sur le décrochage scolaire.

Et en la matière, la province de Luxembourg reste plutôt le parent pauvre.

« Il n'en existe qu'un en province de Luxembourg,

constate Christel Wilputte, le coordinateur du SAMIO. *C'est le service Emergence de Libramont. Les personnes qui y travaillent sont très souples au niveau de leurs horaires et font un travail remarquable avec les jeunes. Ils leur donnent l'envie d'apprendre, de découvrir...* » ■

L'AVIS D'UNE JUGE

« Ils font un travail remarquable »

Catherine Mailleux

JUGE DE LA JEUNESSE À MARCHÉ

par
Nathalie Husquin
JOURNALISTE

C'est au juge que revient la décision de confier l'accompagnement d'un jeune au SAMIO. Quel regard porte la magistrature sur ce type de mesures ? Pour le savoir, nous avons demandé l'avis de Catherine Mailleux, juge de la jeunesse à Marché.

Sollicitez-vous de manière régulière le SAMIO ?

Oui. À chaque fois que cela est possible. Dès que ce projet est né, j'ai rapidement embrayé. Ce service fait vraiment un travail remarquable.

Travail qui n'est pas possible dans

toutes les situations...

Dans certains cas, en effet, le placement en IPPJ est nécessaire. Surtout quand le jeune se trouve pris dans une spirale négative qu'il ne maîtrise plus. Le passage par l'IPPJ permet de marquer le coup, d'isoler parfois le mineur de personnes qui sont nocives pour lui. Mais l'IPPJ peut aussi le stigmatiser. Les parents ont dû mal aussi car ils ont alors l'impression que leur enfant bascule dans la délinquance.

Qu'apporte le SAMIO de nouveau dans le suivi du jeune ?

Les éducateurs du SAMIO peuvent quant à eux intervenir directement au cœur du milieu

de vie du jeune en utilisant et en mobilisant les ressources qui existent. Très disponibles, ils assurent un accompagnement quotidien du jeune, tant dans ses difficultés que dans ses réussites. Ils sont là à côté de lui et peuvent intervenir de manière plus neutre, sans le côté passionnel que l'on retrouve dans les relations parents/enfants. Pour certains d'entre eux, ces éducateurs peuvent même devenir un référent. ■